

SESSION ORDINAIRE

EN DATE DU

JEUDI 7 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le jeudi sept avril à dix-neuf heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Vailly-sur-Sauldre, sous la présidence de Monsieur Gilles-Henry DOUCET, Maire.

Etaient présents : Messieurs DOUCET, FOURNIER, ROBINET, CARREAU, YVELIN, MITTEAU, MORIN, RICHARD, CHRISTESCU-CRISAN, Madame BEDU-SEPTIER et Monsieur BOISTARD.

Etait excusée : Madame PAYE.

Etaient absents : Madame CHARTIER, Messieurs LANGLET et VAN HUFFEL.

Secrétaire de séance : Monsieur MITTEAU.

2016-07 - Approbation du compte de gestion 2015 du service assainissement

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 du service d'assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2016-08 - Approbation du compte administratif 2015 du service assainissement

Monsieur le Maire a quitté la salle et M. Serge FOURNIER, 1er adjoint, a présenté le compte administratif de l'exercice 2015 qui présente les résultats suivants :

	<u>Section d'investissement</u>	<u>Section de fonctionnement</u>
Montant des recettes	8 763.19 €	21 867.00 €
Montant des dépenses	15 944.76 €	17 141.40 €
Excédent reporté	19 792.19 €	
Déficit reporté		- 1 391.15 €
Résultat d'exécution	12 610.62 €	3 334.45 €

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 4 725.60 €,
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice (002)	3 334.45 €
Solde d'exécution d'investissement (001)	12 610.62 €

2016-09 - Vote du budget primitif 2016 du service assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2016 du service de l'eau, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section d'investissement	25 724.42 €
et en	
Section de fonctionnement	14 034.45 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ledit budget.

2016-10 - Approbation du compte de gestion 2015 du service de l'eau

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 du service d'assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2016-11 - Approbation du compte administratif et affectation du résultat 2015 du service de l'eau

Monsieur le Maire a quitté la salle et M. Serge FOURNIER, 1er adjoint, a présenté le compte administratif de l'exercice 2015 qui présente les résultats suivants :

	<u>Section d'investissement</u>	<u>Section de fonctionnement</u>
Montant des recettes	42 057.28 €	55 029.45 €
Montant des dépenses	21 777.60 €	31 050.42 €
Excédent reporté		25 760.06€
Déficit reporté	- 40 494.43 €	
Résultat d'exécution	-20 214.75 €	23 979.03 €

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 23 979.03 €,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Solde d'exécution d'investissement (001)	- 20 214.75 €
Affectation d'exploitation capitalisé (1068)	17 243.72 €.

2016-12 - Vote du budget primitif 2016 du service de l'eau

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2016 du service de l'eau, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section d'investissement	76 219.29 €
et en	
Section de fonctionnement	65 929.57 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ledit budget.

2016-13 - Approbation du compte de gestion 2015 de la commune

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 et celui de tous les titres de recettes émis et opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2016-14 - Approbation du compte administratif et affectation du résultat 2015 de la commune

Monsieur le Maire a quitté la salle et M. Serge FOURNIER, 1er adjoint, a présenté le compte administratif de l'exercice 2015 qui présente les résultats suivants :

	<u>Section d'investissement</u>	<u>Section de fonctionnement</u>
Montant des recettes	145 031.59 €	690 824.47 €
Montant des dépenses	244 075.62 €	634 603.95 €
Excédent reporté	14 054.48 €	40 461.18 €
Déficit reporté		
Résultat d'exécution	-84 989.55 €	76 023.95 €

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 56 220.52 €,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice (002)	4 954.49 €
Solde d'exécution d'investissement (001)	- 84 989.55 €
Affectation d'exploitation capitalisé (1068)	71 069.46 €.

2016-15 - Vote des taux des quatre taxes directes locales pour 2016

Vu le pouvoir qui est attribué au Conseil Municipal de fixer chaque année le taux des 4 taxes directes locales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de maintenir les taux fixés en 2015 :

<u>TAUX</u>	<u>BASES</u>	<u>PRODUIT</u>
- 17,84 % pour la Taxe d'habitation	758 500 €	135 316 €
- 10,13 % pour la Taxe foncière (bâti)	648 800 €	65 723 €
- 24,77 % pour la Taxe foncière (non bâti)	55 400 €	13 723 €
- 20,70 % pour la Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	137 900 €	28 545 €
	Total	243 307 €.

2016-16 - Vote du budget primitif 2016 de la commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2016 de la commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section d'investissement	220 359.03 €
et en	
Section de fonctionnement	639 613.49 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ledit budget.

2016-17 - Vente du lot n°6 au lotissement de " La Marne du Pâtis "

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, par courrier en date du 14 mars 2016, Monsieur TROCHET David et Madame PERSON Aurélie domiciliés 23, Place du 8 mai 1945 à Vailly-sur-Sauldre ont exprimé le désir d'acquérir, au lotissement de « La Marne du Pâtis », le lot n°6, cadastré AA 176, d'une superficie de 814 m², au prix de 19 € le m² (tarif fixé par le Conseil Municipal délibération n°2015-37), soit un montant total hors taxes de 15 466 € (quinze mil quatre cent soixante six euros).

L'acte de vente sera rédigé par Maître Jérôme BONNARD, Notaire à Argent sur Sauldre.

Le Conseil Municipal autorise et donne tous pouvoirs à Monsieur DOUCET, Maire ou à Messieurs FOURNIER, ROBINET, CARREAU et Madame PAYE, Maires-Adjoints, à l'effet de signer l'acte de vente correspondant.

Questions diverses

Projet de comité de jumelage avec la Roumanie

Monsieur Jean RICHARD informe de l'état d'avancement du projet ; un bureau a été constitué avec à sa présidence Madame Catherine CHEVALLIER, Monsieur Géo CHIRITESCU-CRISAN Vice-Président, Madame Lucienne CARRÉ Trésorière, Monsieur

Jean RICHARD Secrétaire. Un projet de statuts est actuellement en préparation.

Projet parc éolien à Pierrefitte-es-Bois

Monsieur Serge FOURNIER informe qu'il a rencontré Monsieur LEBLANC d'ERDF et ses collaborateurs à propos de la réalisation d'un parc éolien à Pierrefitte-es-Bois, projet qui nécessite le raccordement au transformateur sis Route du Noyer à Vailly. Il a été demandé que le tracé de ce raccordement soit modifié en passant par la Chapuiterie, la Route de Chevaize, etc... et non par la Route de Sury-ès-Bois et la Grande Rue comme prévu initialement. Les membres de l'Assemblée demandent qu'une convention d'occupation du domaine public soit sollicitée auprès d'ERDF avant toute décision favorable éventuelle du conseil municipal.

Local abritant l'ancien centre de secours

Monsieur le Maire informe qu'une demande d'estimation de ce local a été faite auprès du service des Domaines à Bourges. Un courrier sera adressé aux acheteurs potentiels qui en avaient déjà fait la demande en Mairie afin qu'ils fassent une proposition chiffrée. Monsieur le Maire rappelle que toutes les formes de demandes concernant ce bâtiment seront étudiées par le Conseil Municipal.

Compteurs Linky

Monsieur Alain YVELIN intervient quant aux changements de compteurs électriques qui vont devenir des compteurs Linky.

Vitesse excessive aux entrées de bourg

Compte tenu de la vitesse excessive des automobilistes aux entrées de bourg, Monsieur Michel BOISTARD soumet la proposition de mise en place de bacs à fleurs en alternance. Une demande sera faite auprès de Monsieur BEGNEU du Département du Cher. Il lui sera également demandé de matérialiser en blanc le stop installé à la sortie de la zone d'activité.

Fleurissement

Monsieur Claude CARREAU informe que l'association des Commerçants souhaiterait réaliser un fleurissement homogène avec la Commune dans la Grande Rue. Le Conseil Municipal donne un avis favorable de principe et charge Monsieur Claude CARREAU de solliciter un devis auprès de Pascal GERARD.

* * * * *

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
à vingt-deux heures quinze heures minutes*

* * * * *